



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

*Seul le texte prononcé fait foi*

6<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme

## **Examen Périodique Universel Norvège**

Déclaration de la Suisse

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des  
Nations Unies et des autres organisations internationales à  
Genève

Genève, le 2 décembre 2009

Merci Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Norvège, le Haut-commissaire aux droits de l'homme, ainsi que les organisations non gouvernementales et les institutions actives dans ce domaine pour les rapports instructifs qui ont été présentés au groupe de travail.

La Suisse reconnaît que la situation des droits humains en Norvège est, d'une manière générale, très satisfaisante. Nous saluons les efforts constants entrepris pour développer et renforcer les institutions et les mécanismes qui ont pour but d'améliorer le respect des droits humains. Nous saluons également l'excellente coopération avec la Norvège dans le domaine multilatéral, notamment au sein de ce Conseil.

Ma délégation a soumis des questions préliminaires par écrit et souhaiterait faire les recommandations suivantes:

1. D'après les rapports, les personnes dont la demande d'asile a été rejetée et qui ne peuvent pas être renvoyées dans leur pays d'origine ne bénéficient d'aucun hébergement dans des centres d'accueil après le délai fixé pour leur départ, et les services sociaux publics n'apportent aucun soutien économique aux personnes sans statut légal. **La Suisse recommande à la Norvège d'accroître ses efforts en vue de garantir le respect des droits humains fondamentaux des personnes sans statut légal.**

2. Plusieurs commentaires émanant de différentes parties prenantes ont été faits à propos du recours à la détention préventive. La Suisse note avec intérêt l'amendement de la législation qui prévoit de réduire la durée de la détention préventive et de renforcer son contrôle par la justice. **La Suisse recommande à la Norvège d'évaluer la nécessité de prendre des mesures concrètes, sur la base de la compilation de données statistiques détaillées.**

4. S'agissant du droit au respect de la vie privée, plusieurs parties prenantes ont signalé qu'en Norvège, le débat politique autour des méthodes utilisées par la police, notamment dans le contre-terrorisme, faisait ressortir une tendance à accorder un moindre respect à la sphère privée de l'individu. **La Suisse recommande à la Norvège de porter une attention plus soutenue au droit à la vie privée dans le processus législatif.**